

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de Convocation
16 mars 2026

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), LEROY Stéphane (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), VERHILLE Thomas (procuration à Madame DUVAL Aline).

Secrétaire Monsieur REMÉRAND Régis est élu secrétaire.

Délibération N° 12/2026

Objet de la délibération :

Remboursement des frais de déplacement et des frais de représentation de Monsieur le Maire

Le Maire,

- Informe le Conseil Municipal des différents frais pouvant être engagés pour se rendre à des réunions où il représente la commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal (transport, séjour,...),

- propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander le remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote et décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les demandes de remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

Monsieur LEBRUN Alain, 1^{er} adjoint, sera chargé de faire procéder à leur remboursement en totalité, dans la limite des frais engagés et sur présentation d'un état de frais et de pièces justificatives (factures, etc...).

Les frais kilométriques pour utilisation de la voiture personnelle seront remboursés selon le barème en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX



Le secrétaire de séance,
Régis REMÉRAND



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 mars 2026 et publication du 26 mars 2026

